PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de BONNAT

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Karthéo

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 700 1 400 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- Ux - Zone urbaine économique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- 1AUx - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- Ax2 - Zone agricole économique à créer
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Élément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de CHAMPSANGLARD

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 400 800 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- At - Zone agricole touristique
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Nl2 - Zone naturelle loisirs à créer
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt2 - Zone naturelle tourisme à créer
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage (Patrimoine naturel - Espace boisé classé)
- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

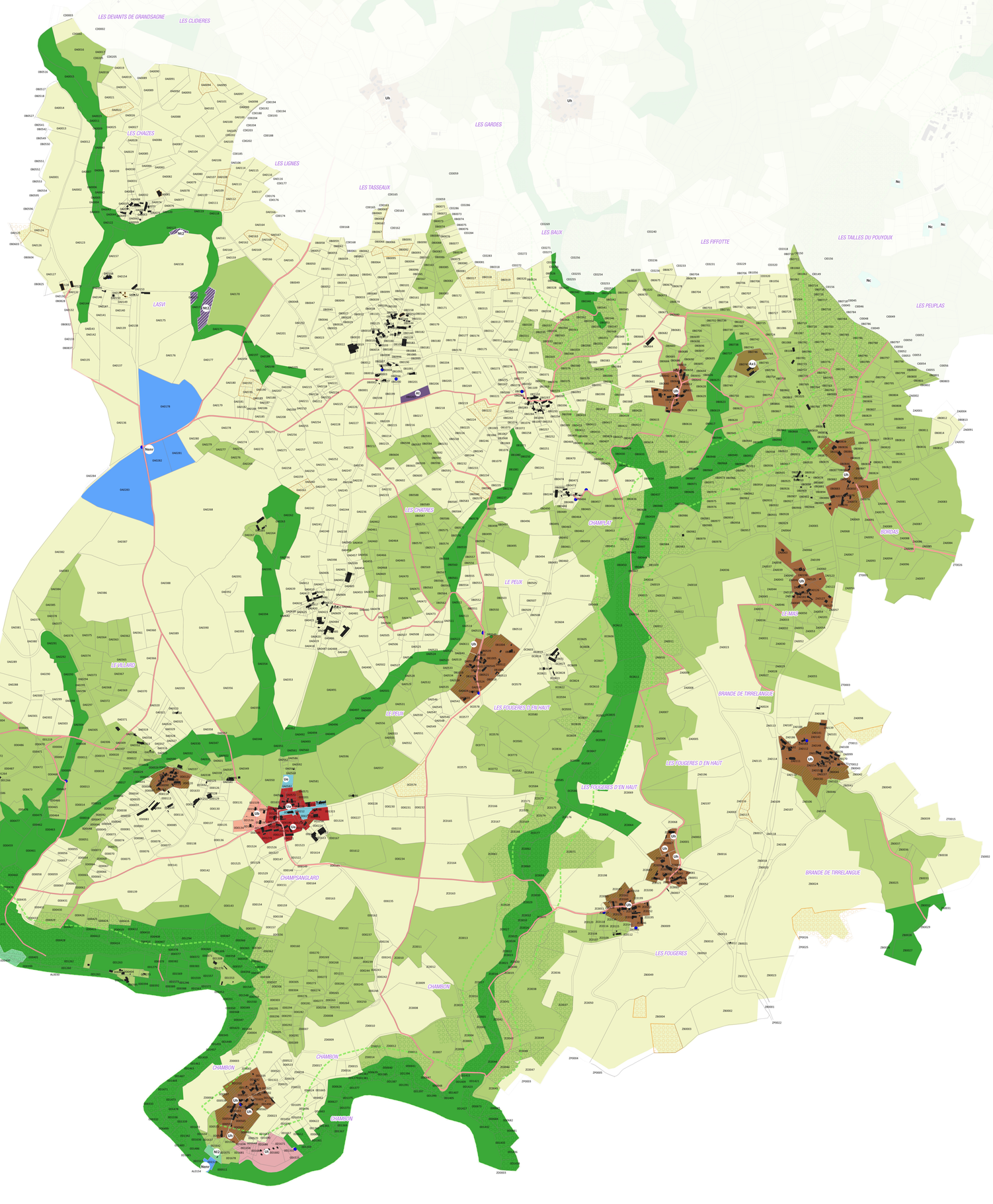

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de CHATELUS-MALVALEIX

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo
Karthéo
Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 500 1 000 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- NI2 - Zone naturelle loisirs à créer
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- 19 - Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de GENOUILLAC

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 800 1 600 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- Ux - Zone urbaine économique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 1AUx - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage (Patrimoine naturel - Espace boisé classé)
- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Eléments de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- 19 - Richesse du sous-sol
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de JALESCHES

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 400 800 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

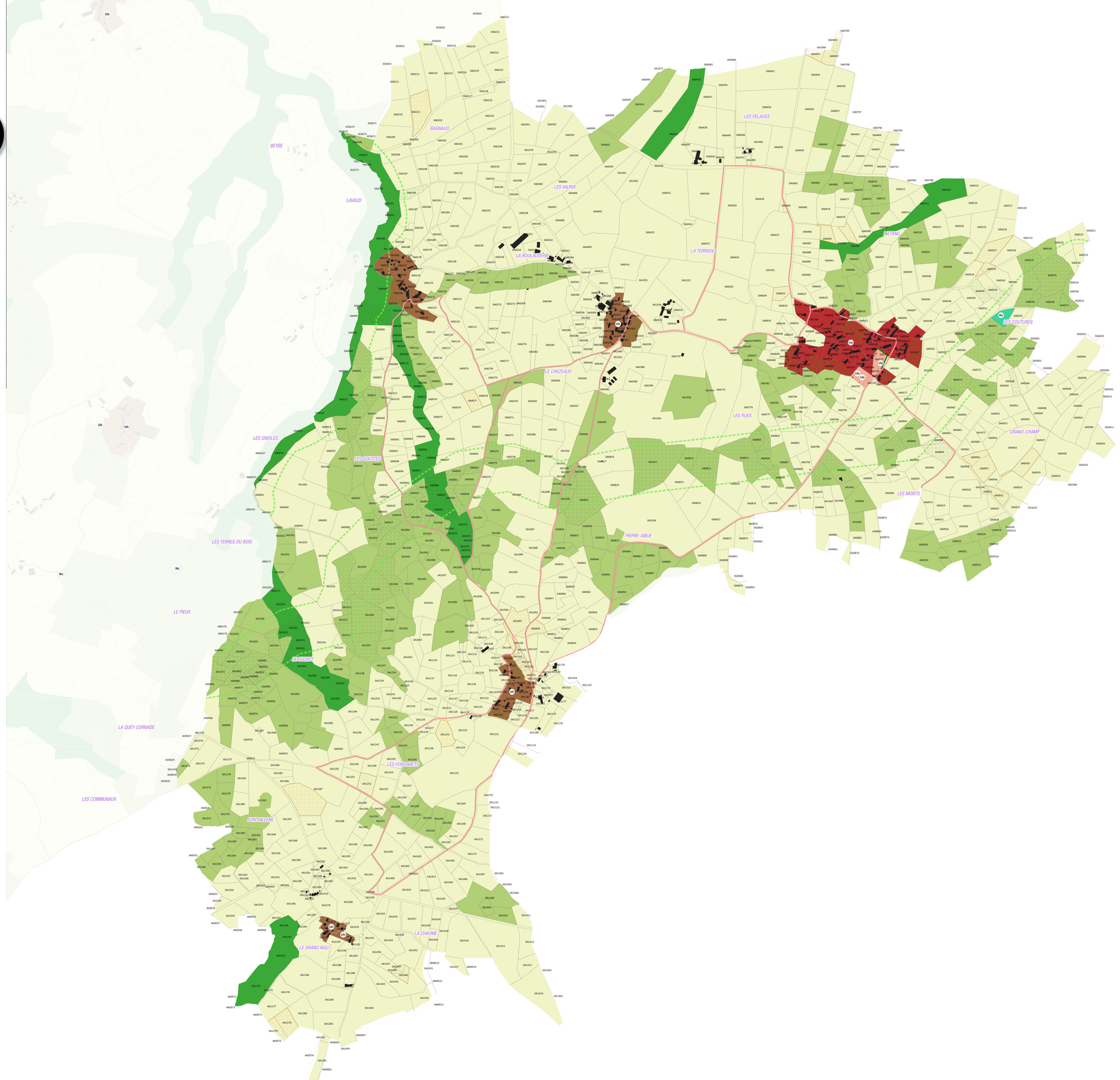

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LA CELLETTE

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 600 1 200 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ux - Zone urbaine économique
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

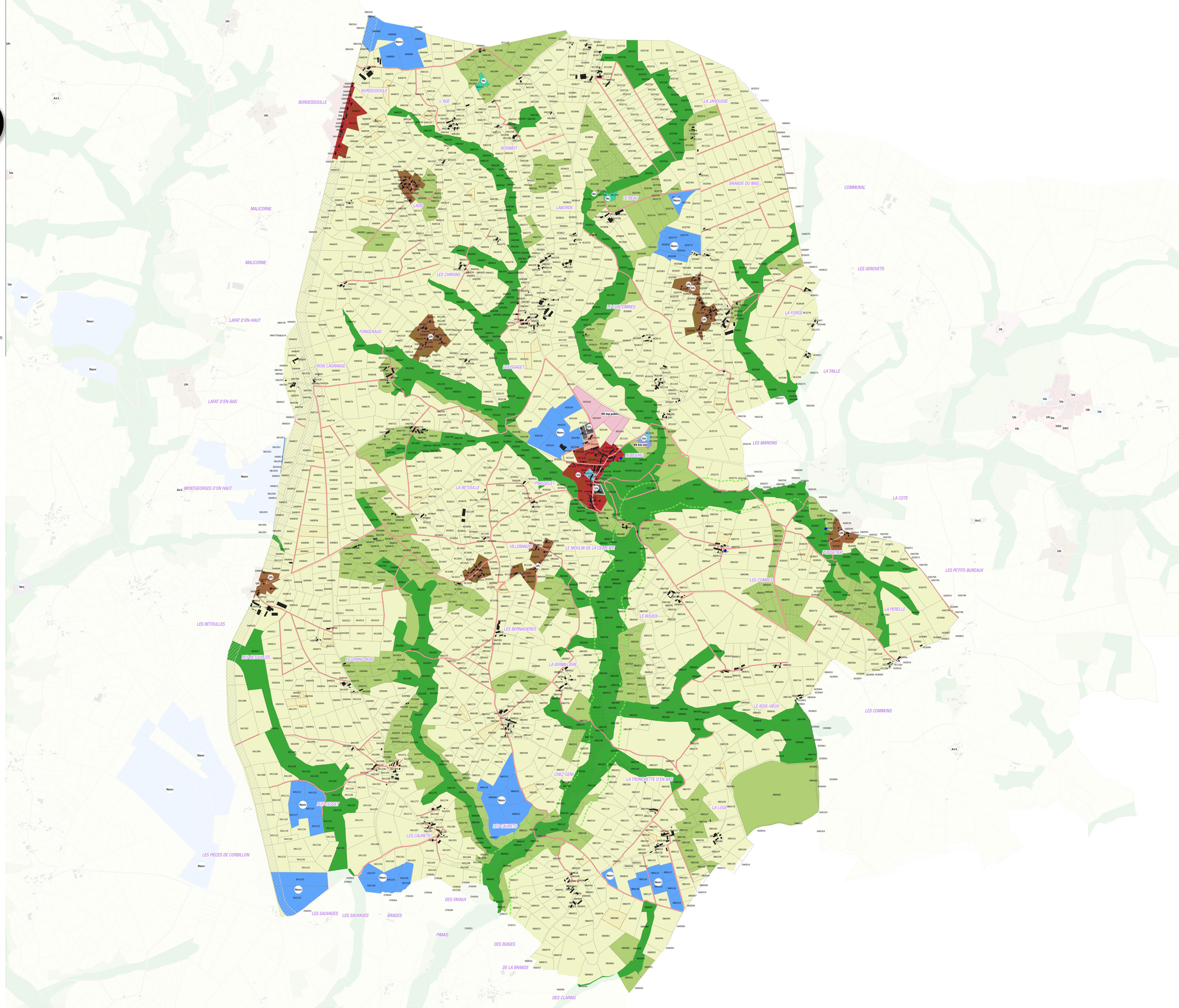

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LA FORET DU TEMPLE

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 300 600 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ux - Zone urbaine économique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Nl1 - Zone naturelle loisirs existante
- Np - Zone naturelle protégée
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage (Patrimoine naturel - Espace boisé classé)
- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LINARD-MALVAL

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Karthéo

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 500 1 000 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Nl2 - Zone naturelle loisirs à créer
- No - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

LA CHAUME
LA GRANDE CHAUME
LES LANDES DE LA MERSOLLE
LA LOGE-A-TOUS-VENTS
TOUS VENTS
LES GASNES
LES BRANDES DE LA MERSOLLE
LA GRANDE ALBOUZE
LE COMMUNAL
LA MERSOLLE
LA BRANDE
LA DAUGE
LES GARDOUEIX
BOMBARDET
LES HERATS
LES GRAVEAUX DU CROS
LE CROS-MORIN
LES FOSSES
LES CLEDES
LA ROCHE
LA PLANCHE DE L'AGE
L'ALBOUZE
LES BARRES
LES COMBEAUX
LE MADON
LE POMMEROUX
MOUX
LA FAYOLLE
CHARPAGNE
LA LANDE DE LA LOUE
LE BOIS-ROND
LE CORRET
LES RIBIERES
LA FORET DE MAVAL
LES PIECES
LES BROUSSES
LE BOURG
LES PALETS
LES GRANDES CHAUMES
LES CHAMPS-BOUCHETS
LES JUSTICES
LE SOUPAIN
LES CHATRAINS
LES GOUTTES
LES CEDES
LA GRANDE GANNE
LES CHABANNES
LES COUTURES
LES PIECES
LES TARAUDIERS
LES SIGNES
BELLEVUE
LES DEVANTS LONG L'EAU
LE GRANNAUD
LE VIGNAUD
LE GRAND-PRE
LA GASNE-OUCHETTE
LA FOND-CREUX
LE CHAMP-CASSE
LES LIGNONNES
LA CHAMBAUDIE
LES LIGNIERES
MALVAL
LA POUGE
LA BORDE
LE VALLON
LES OUCHES
LE CHAMP DU MOULIN
LE MOULIN DE MALVAL
LA BIGNE
LES METAIRIES
GOUDENECHE
PRE NAUD
LES CHENEVIERES
LES TERRES
LE CHATEAU GAILLARD
LES DESTERRES
LES CHARDIS
LES BREGEREIX
LA CARTELADE
LES CHAMPS DE MICHET
LES AMES
LA COMBE
L'ARBOUSSET
LES COTES
CHAMBUYNET
LE BOIS-FERRUT
LES PERSONNATS
LA MERSOLLE
LE BOURG
LES COTES
LE BOIS-FERRUT
LE MADON
NIORD
CHARPAGNE
LES PIECES
LES BROUSSES
LE BOURG
LE SOUPAIN
LES CHATRAINS
LES JUSTICES
LES CEDES
LES COUTURES
LES SIGNES
LES TARAUDIERS
LE GRANNAUD
LE VIGNAUD
LE GRAND-PRE
LA GASNE-OUCHETTE
LA FOND-CREUX
LE CHAMP-CASSE
LES LIGNONNES
LA CHAMBAUDIE
LES LIGNIERES
MALVAL
LA POUGE
LA BORDE
LE VALLON
LES OUCHES
LE CHAMP DU MOULIN
LE MOULIN DE MALVAL
LA BIGNE
LES METAIRIES
GOUDENECHE
PRE NAUD
LES CHENEVIERES
LES TERRES
LE CHATEAU GAILLARD
LES DESTERRES
LES CHARDIS
LES BREGEREIX
LA CARTELADE
LES CHAMPS DE MICHET
LES AMES
LA COMBE
L'ARBOUSSET
LES COTES
CHAMBUYNET
LE BOIS-FERRUT
LES PERSONNATS
LA MERSOLLE
LE BOURG
LE SOUPAIN
LES CHATRAINS
LES JUSTICES
LES CHAMPS-BOUCHETS
LES GRANDES CHAUMES
LES PALETS
LA FORET DE MAVAL
LES RIBIERES
LE CORRET
LES HERATS
LA DAUGE
LA BRANDE
LE COMMUNAL
LA GRANDE ALBOUZE
LES GASNES
LES BARRES
LES COMBEAUX
L'ALBOUZE
LES CLEDES
LES GRAVEAUX DU CROS
LE CROS-MORIN
LES FOSSES
LA ROCHE
LA PLANCHE DE L'AGE
LES GARDOUEIX
LA MERSOLLE
LES LANDES DE LA MERSOLLE
LES BRANDES DE LA MERSOLLE
TOUS VENTS
LA LOGE-A-TOUS-VENTS
LA CHAUME
LA GRANDE CHAUME
LA LANDE DE LA LOUE
LE MADON
LE POMMEROUX
MOUX
LA FAYOLLE
CHARPAGNE
NIORD
LES PIECES
LE BOIS-ROND
LE BOIS-FERRUT
LES BROUSSES
LE BOURG
LES PERSONNATS
LA MERSOLLE
LES GARDOUEIX
LES BRANDES DE LA MERSOLLE
TOUS VENTS
LA LOGE-A-TOUS-VENTS
LA CHAUME
LA GRANDE CHAUME
LES LANDES DE LA MERSOLLE
LA LANDE DE LA LOUE
LE MADON
LE POMMEROUX
MOUX
LA FAYOLLE
CHARPAGNE
NIORD
LES PIECES
LE BOIS-ROND
LE BOIS-FERRUT
LES BROUSSES
LE BOURG
LE SOUPAIN
LES CHATRAINS
LES JUSTICES
LES CHAMPS-BOUCHETS
LES GRANDES CHAUMES
LES PALETS
LA FORET DE MAVAL
LES RIBIERES
LE CORRET
LES HERATS
LA DAUGE
LA BRANDE
LE COMMUNAL
LA GRANDE ALBOUZE
LES GASNES
LES BARRES
LES COMBEAUX
L'ALBOUZE
LES CLEDES
LES GRAVEAUX DU CROS
LE CROS-MORIN
LES FOSSES
LA ROCHE
LA PLANCHE DE L'AGE
LES GARDOUEIX
LA MERSOLLE
LES LANDES DE LA MERSOLLE
LES BRANDES DE LA MERSOLLE
TOUS VENTS
LA LOGE-A-TOUS-VENTS
LA CHAUME
LA GRANDE CHAUME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo
Karthéo
Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 900 1 800 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ux - Zone urbaine économique
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de MEASNES

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 700 1 400 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elements de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de MORTROUX

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 500 1 000 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ux - Zone urbaine économique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

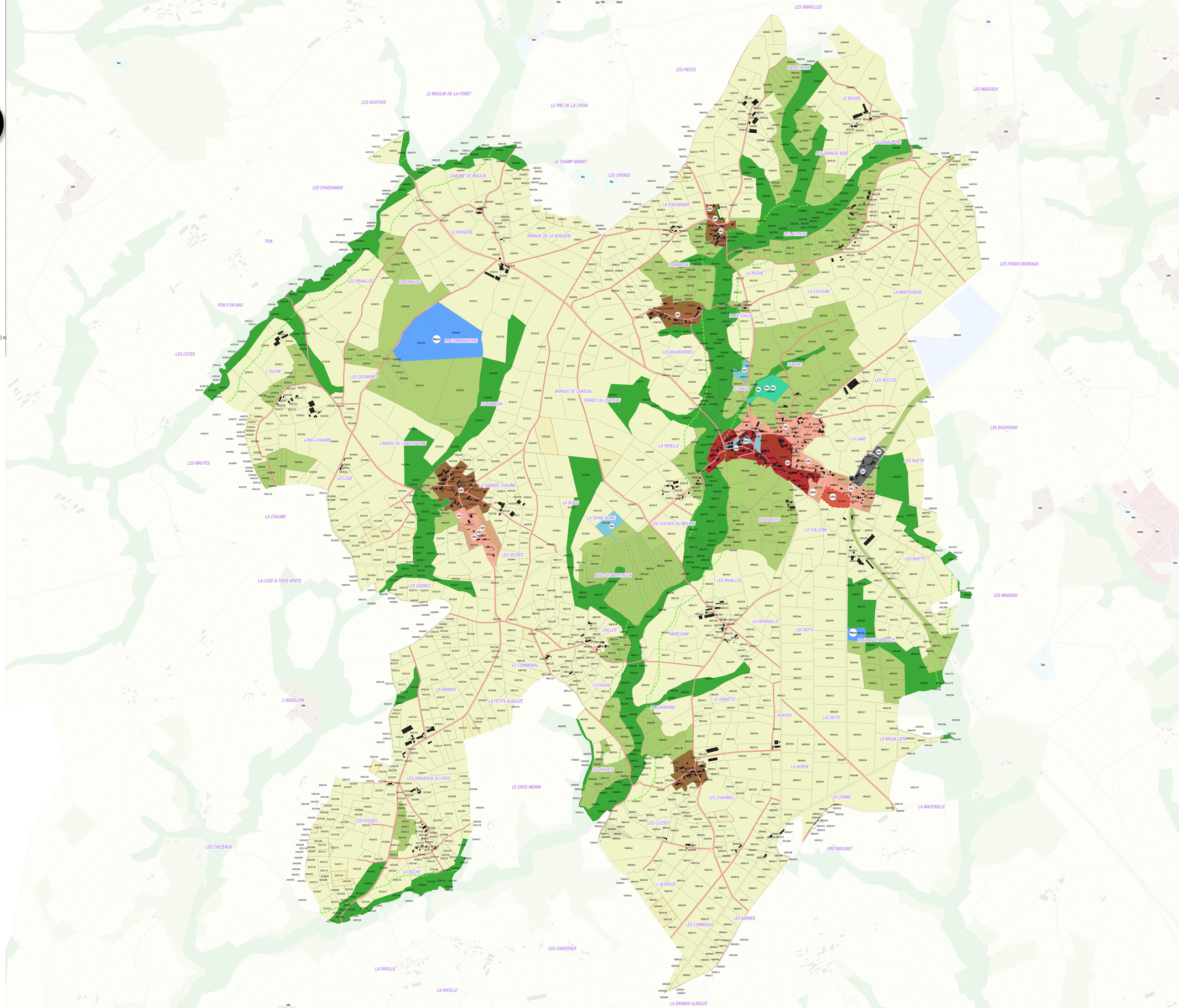

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de MOUTIER-MALCARD

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 700 1 400 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nt1 - Zone naturelle tourisme existante
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de NOUZIERS

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre
Karthéo

Maîtrise d'ouvrage
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 400 800 m

Éléments informatifs du cadastre
- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi
- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles
- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elements de continuité écologique et trame verte et bleue
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

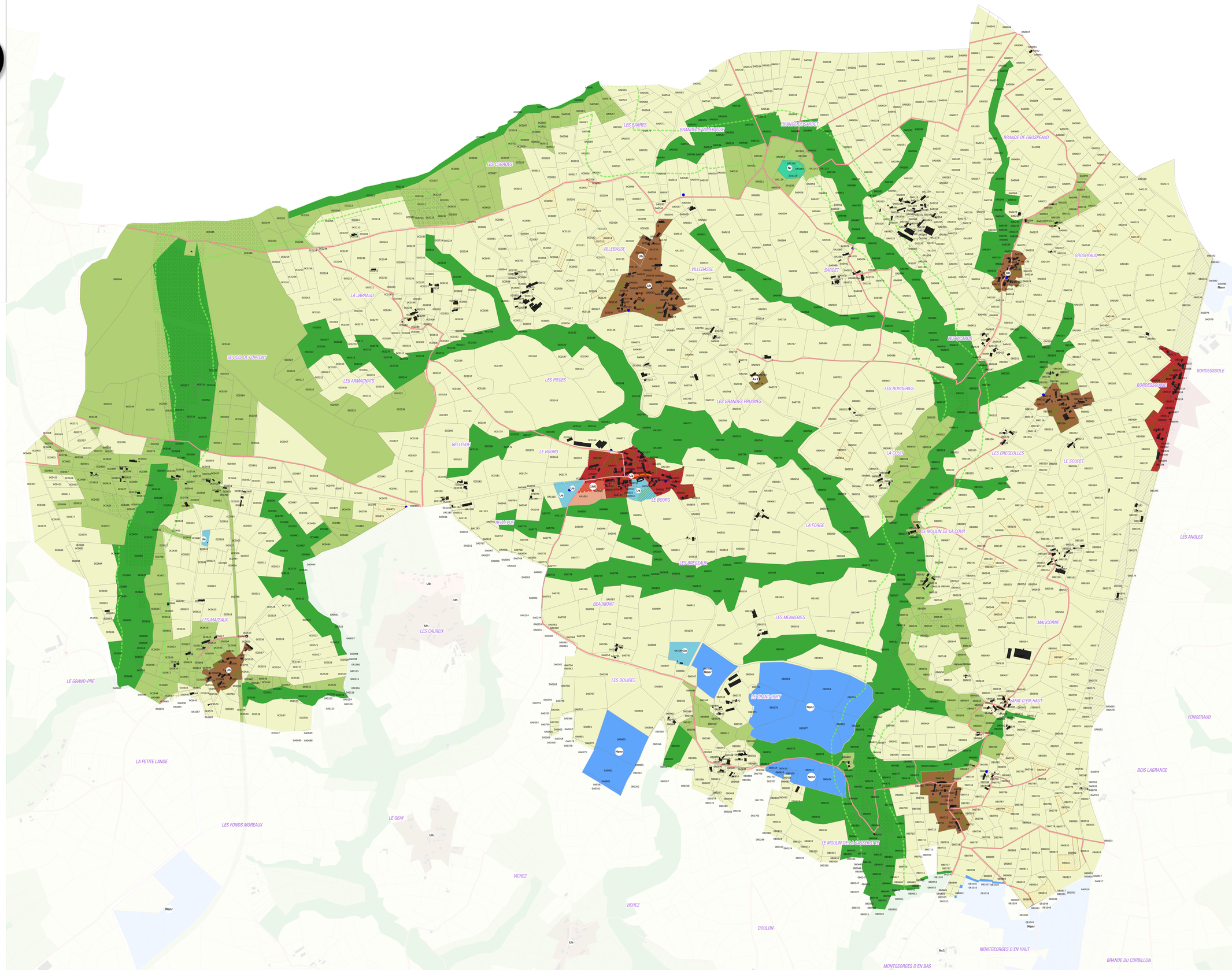

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de ROCHES

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Karthéo

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 700 1 400 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- A - zone agricole
- Nc - Zone naturelle de protection de captages

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine naturel - Espace boisé classé)
- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 500 1 000 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Uc - Zone urbaine récente résidentielle
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh - Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Nenr - Zone naturelle de développement d'énergies renouvelables
- A - zone agricole

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elements de continuité écologique et trame verte et bleue
- 19 - Richesse du sous-sol
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique

DE L'EMBAUCHE
DU THEIX DE L'OCHE
DES GOUTTES
BRANDE D'ARGERE
DE LA BARRETTE
BRANDE DE TOURNESAC
DES PRADES
LES VALLETTES
LES BOISSIERES
MONTVAUD
PRE DE L'ETANG
DES AVENAUDS
DES CHAUMES
LES COMMUNAUX
LES VALETTES
MANDREDEIX
DES FAYES
LE MAS
CHAMP AU LIVIER
LES VARENNES
LES PINOTS
LE TEX
BEYBET
CHEZ-PENOU
LA VERRIERE
DES BROUILLARDS
DES PLACES
LES PUITS
DU MOULIN
FROMENTAUX
LES PRES NOIRS
LES CHES
LES PONTENEUILLES
LES COTES
LA ROCHE
LE SAUTADIER
LES CHAUMES
LE BOURG
LA COTE
LES SIGNATS
LES COUTURES
LES CHARMENTEIX
LES PETITES CHAUMES
LE POUX
LA BORDE
GRAND VIERGNE
LA FAYETTE
LE MAIL
LA VIERGNE
BAGNAUD
LAVAUD
LA BEOURDOUX
LA SAGNAT DE LA FONT
LE MAGNAUD
LES COUTURES
LA CHATAIGNERAIE
LA SALLE
LA COTE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENTS
RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de TERCILLAT

pièce 4.2

Maîtrise d'oeuvre

Karthéo
Karthéo
Karthéo

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE

PLUi Portes de la Creuse

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en conseil communautaire en date du 05 mars 2026.

Le Président,
Guy Marsaleix

N

0 500 1 000 m

Éléments informatifs du cadastre

- Parcelles
- Bâti

Éléments réglementaires

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles du PLUi

- Ua - Zone urbaine ancienne présentant une mixité d'usages
- Ub - Zone urbaine présentant une mixité d'usage
- Ue - Zone urbaine d'équipement public
- Uh- Zone urbaine présentant une mixité d'usages, couvrant les hameaux à valeur patrimoniale
- Ut - Zone urbaine touristique
- 1AU - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- Ax1 - Zone agricole économique existante
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- A - zone agricole

Prescriptions linéaires

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions surfaciques
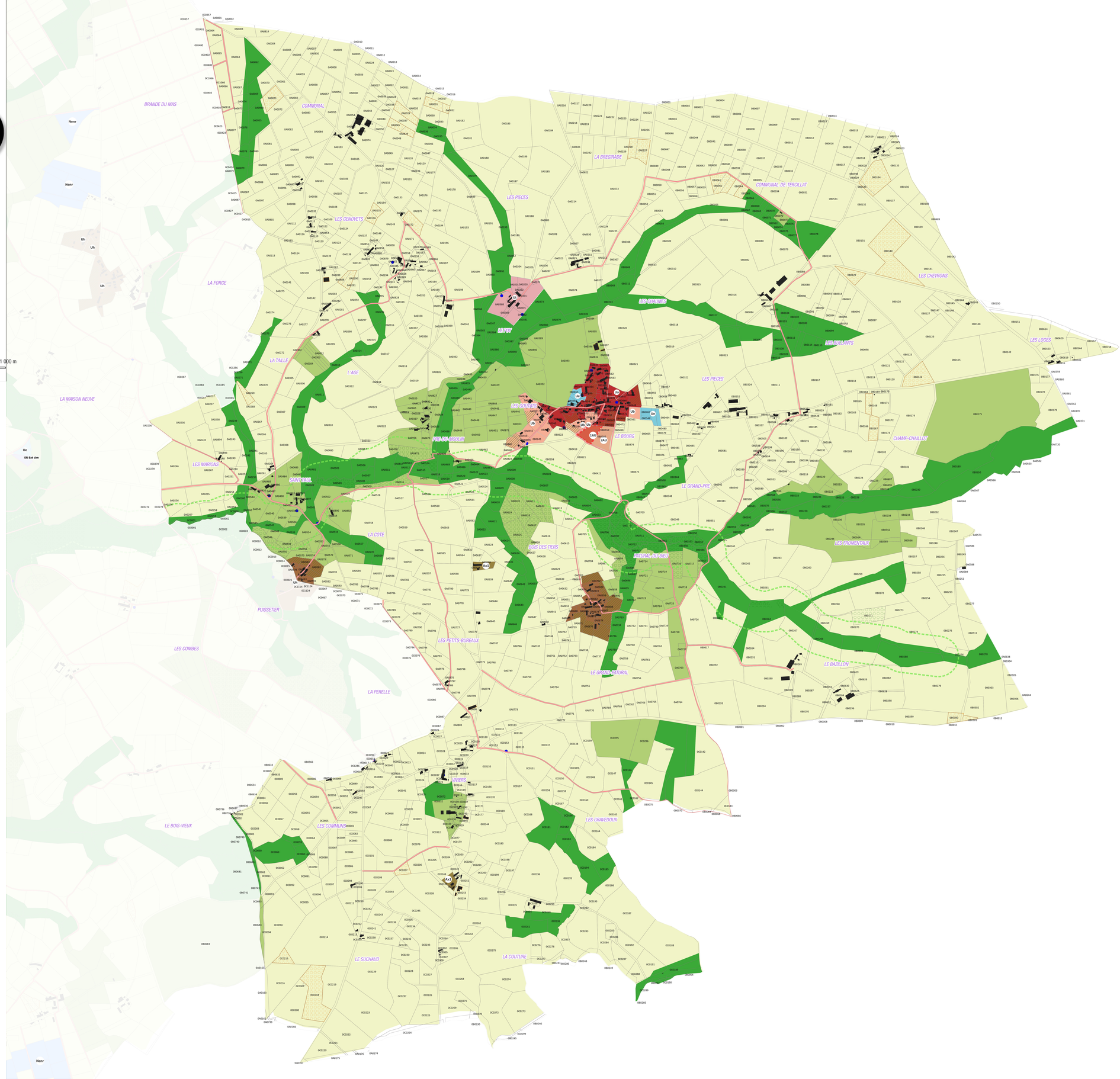
- Espace boisé classé
- Elément de paysage (protection fond de jardin)
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Elements de continuité écologique et trame verte et bleue
- Site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique